

Bry-sur-Marne - Champigny-sur-Marne - Charenton-le-Pont - Fontenay-sous-Bois -Joinville-le-Pont - Le Perreux-sur-Marne - Maisons-Alfort - Nogent-sur-Marne -Saint-Mandé-Saint-Maur-des-Fossés-Saint-Maurice-Villiers-sur-Marne-Vincennes-

# **ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL** ParisEstMarne&Bois **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 02 MAI 2017** SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

17-60

OBJET : Signature par l'Etablissement Public ParisEstMarneBois de la Charte de l'Eau dans le cadre du dispositif « Plan Bleu » du Conseil Départemental du Val-de-Marne

Membres en exercice	90
Présents titulaires	57
Représentés	22
Absents	11

Votants	79
Abstention	0
Suffrages exprimés	79
Pour	79
Contre	0

#### Présents:

Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Alain DEGRASSAT, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Pascale **TRIMBACH** 

### Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Caroline ADOMO représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Patrick BEAUDOUIN représenté par Marc MEDINA, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Chantal CANALES représentée par Christel ROYER, Thierry COUSIN représenté par Sylvain BERRIOS, Florence CROCHETON représentée par Pascale TRIMBACH, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Sabine CHABOT, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Brigitte GAUVAIN représentée par Dominique LE BIDEAU, Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Nassim LACHELACHE représenté par Régis PIO, Pierre LEBEAU représenté par Gilles PANNETIER, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Pascale MARTINEAU représentée par Alain DEGRASSAT, Alain PAVIE représenté par Pierre CARTIGNY, Henri PETTENI représenté par Nicole CERCLEY, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Annie TRICOCHE représentée par Mary-France PARRAIN, Valérie ZELIOLI représentée par Gérard LAMBERT

Absents: Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Agnès CARPENTIER, Philippe CIPRIANO, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, René GAILLARD, Germain DEVERT, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET

ROESCH, Sylvie TRICOT-Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20170511-D17-60-DE

Date de télétransmission : 11/05/2017 Date de réception préfecture : 11/05/2017

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

# SEANCE DU 02 MAI 2017

<u>OBJET</u> : Signature par l'Etablissement Public ParisEstMarneBois de la Charte de l'Eau dans le cadre du dispositif « Plan Bleu » du Conseil Départemental du Val-de-Marne

### LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants,

**VU** le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarneBois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**CONSIDERANT** que le département du Val-de-Marne a sollicité l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarneBois afin de signer la charte de l'eau et de s'engager à ses côtés en faveur de l'eau,

**CONSIDERANT** que chaque année, un comité de suivi du Plan bleu permet de faire le point sur les actions de l'année écoulée et définir les nouvelles pistes de travail à mettre en œuvre,

CONSIDERANT les enjeux sociaux, économiques et écologiques liés à l'eau sur le territoire,

### **DELIBERE**

ADOPTE la Charte de l'Eau du Plan bleu départemental, annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président de l'Etablissement Public ParisEstMarneBois, ou son représentant, à signer ladite charte.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président

Jacques JP MART